

Académie d'Agriculture de France. Séance plénière « forêt et demandes sociales » du 11 mai 2016

En Suisse, contestation de la multifonctionnalité et financement de l'ouverture

J-François Métraux, inspecteur cantonal des forêts

Direction générale de l'environnement – Lausanne - Suisse



- Le contexe néo-libéral de l'après chute du mur
 - La montée en puissance du moins d'Etat en Suisse
 - L'émergence du parti nationaliste UDC, dérégulateur, sauf pour l'agriculture
- Les ferments professionnels de la contestation :
 - les forestiers du canton de Berne 2002
 - l'association suisse d'économie forestière 8 thèses pour une économie forestière viable - 2003
 - La direction fédérale des forêts et le programme forestier suisse (2004)



- Le projet de révision de la loi fédérale sur les forêts (2005 -2007)
 - Ancrage légal de la fonction prépondérante d'une forêt (zonage fonctionnel)
 - Autorisation de coupe accordée de manière globale aux propriétaires
 - Suppression de diverses contraintes légales

Commentaires:

- un projet novateur, bien conçu, mais en rupture (préparé par en haut); provoquant sur certains points (martelage)
- un ancrage légal pour une multifonctionnalité « faible »
- un projet couplé avec un désengagement de l'Etat et un programme de rationalisation administrative



- La contre-attaque des forestiers praticiens à l'aide des outils de la démocratie directe helvétique
 - Le rôle catalyseur du forestier cantonal de Neuchâtel
 Léonard Farron (berceau du jardinage cultural), adepte de la rationalisation biologique des soins aux forêts.
 - Les forestiers conservateurs créent une alliance inédite avec la Fondation «helvetia nostra» de Franz- Weber (ONG de préservation du patrimoine).
- L'initiative constitutionnelle «sauver la forêt suisse» et la récolte des 100'000 signatures en 2004-2006
- La non entrée en matière du parlement au projet de loi forestière et le retrait de l'initiative en 2008.



Enseignements

- Mise en évidence du clivage interne au sein des professionnels, révélateur de la mutation des acteurs et des forces politiques et sociétales qui pèsent nouvellement sur les forêts.
- Multifonctionnalité forte au pied de chaque arbre n'est plus de mise. Sans disparaître, elle tend à être remplacée par les principes de durabilité de la gestion.
- Dérégulation et rationalisation administrative sont peu compatibles avec le maintien de la multifonctionnalité, resp. avec la gestion durable des forêts (avec plusieurs biens et services à coordonner).



Financement de l'ouverture

Les contrats de prestations de la confédération dans le secteur forestier:

- Les thèmes soutenus sont ciblés sur des enjeux d'importance nationale (le financement de l'accueil du public est exclu dans les contrats de prestations «forêt»)
- Les moyens mis à disposition des cantons sont globaux pour 4 ans
- Les moyens fédéraux sont complétés par ceux des cantons et des propriétaires (et/ou des bénéficiaires).
- La clé indicative de répartition est 40% 40% 30%



Programmes de soutien de la confédération suisse (contrats de prestation 2016-19) dans le secteur forestier



Forêts de protection (= 50% des forêts suisses)
70 mio CHF /an



Ouvrages de protection

20 mio CHF/an soit 90 mio CHF ou 77%



Biodiversité en forêt

10 mio CHF /an ou 8 %



Gestion des forêts / adaptation au climat 17 mio CHF/an ou 15%

Total: 117 Mio CHF /année (env 100 mio Eu/an)



Financement de l'ouverture

Les autres types d'aides pour les propriétaires de forêt (qui sont majoritairement en Suisse des communes)

Canton de Fribourg:

 soutien du canton à l'accueil du public (contribution aux surcoûts liés à l'accueil du public en forêt)

Canton de Vaud:

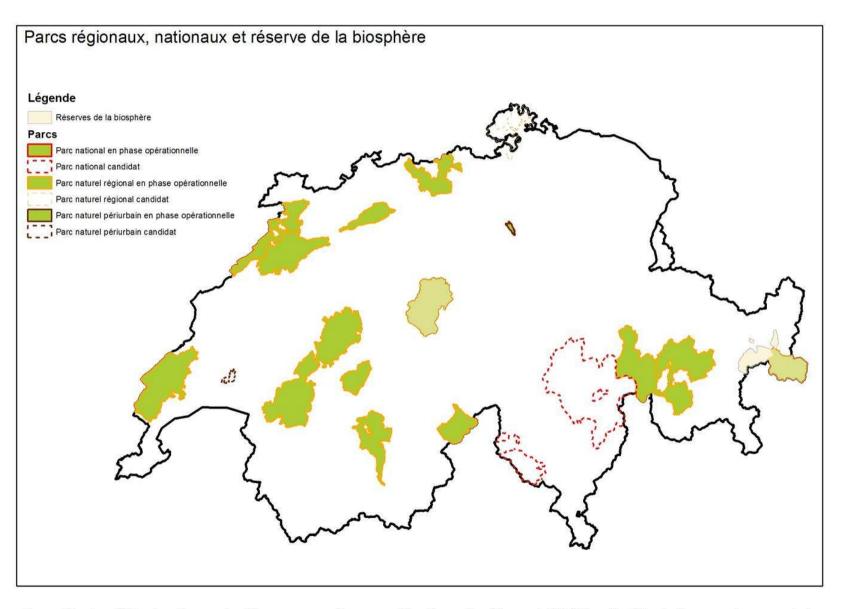
 point d'impôt forestier dans le système de péréquation intercommunale (solidarité intercommunale)

Autres financements importants, non forestiers

 le financement des parc naturels régionaux, nationaux et péri-urbains



Financement de l'ouverture





Dernières informations sur l'ouverture

Révision aboutie de la loi forestière fédérale en mars 2016

Un contexte très différent de celui de 2000-2005

Un contenu mobilisateur sur l'essentiel

- Amélioration des conditions-cadre pour l'exploitation durable des forêts
- Meilleures bases légales pour la prise en compte des changements climatiques
- Soutien pour la construction en bois
- Quelques mesures ciblées de dérégulation
- Moyens financiers accrus dès 2016

Tout est bien qui finit bien!